

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260424-DE_052_2026-DE

Séance du 24 avril 2026

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 10/04/2026

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 20 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :
11

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Pour : 11

Représentés :

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Frédérique EBRARD

Objet : Amendes de police 2026 - DE_052_2026

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que nous avons jusqu'au 31 mai 2026 pour déposer des dossiers dans le cadre des Amendes de police 2026.

Monsieur le Maire propose de déposer le dossier suivant au titre des Amendes de police 2026 :

- Mise en place d'une zone 30 sur la RD119 dans l'agglomération de Rousses pour un montant de 6 150.00 € HT. Cette limitation de la vitesse permettra de sécuriser cette partie de l'agglomération de Rousses.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** une subvention au titre des **Amendes de police 2026** pour effectuer les travaux indiqués ci-dessus dont le montant global s'élève à **6 150.00 € HT**.

- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux si la commune de Rousses est admise au bénéfice de la dotation des amendes de police.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Annule et remplace la délibération n°DE_051_2026 du 24 avril 2026 ayant pour objet "Amendes de police 2026"

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 27/05/2026
et publié ou notifié
le 27/05/2026

Le secrétaire de séance
Frédérique EBRARD

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

